

Un profond mécontentement

Pour la seconde fois, la négociation salariale est reportée. Après la séance infructueuse du 29 février, la séance de négociation du 16 avril a été annulée !

Les organisations syndicales, dont **FO** jugeant cela inacceptable ont demandé :

- à être reçues d'urgence par le Directeur Général, Monsieur Thibaut GUILLUY
- une date non révoicable pour la NAO → la date du 27 mai 2024 a été retenue

Demande a également été faite de revaloriser sans attendre les tickets restaurants, ce que la DG a accepté, avec effet au 1^{er} avril 2024, leur montant passe à 11.97€.

FO salue cette décision qui répond à la demande portée par notre organisation syndicale les années antérieures.

De plus, le courrier intersyndical adressé au Ministre du travail, datant de mi-février, demandant à être entendu et reçu est resté jusqu'à ce jour sans retour, alors même que le Ministère est régulièrement relancé !

La liberté de négocier les salaires est un droit, France travail ne saurait s'y soustraire ! La puissance publique doit être la garante du respect des lois. Or, voudrait-elle en interdire le libre exercice ? Voudrait-elle réduire à peau de chagrin la revalorisation salariale ?

Pour **FO**, cette « confiscation » de la négociation n'a que trop duré, l'augmentation des salaires pour 2024 doit intervenir sans délai, et :

- Prendre effet au 1^{er} janvier
- Tenir compte du manque à gagner des 3 dernières années par rapport à l'inflation
- Prendre en compte l'augmentation des prix prévisible pour 2024

Pour **FO**, l'augmentation générale des salaires doit commencer à +190€ net par mois ! Il en est de même pour les traitements des agents publics !

Direction Générale et Gouvernement ont porté France travail sur les « fonds baptismaux »,

Monsieur Thibault GUILLUY s'est engagé vis-à-vis des agents en déclarant devoir « *prendre soin de ceux qui prennent soin* ». Aux actes, le travail doit payer.

L'augmentation générale des salaires, c'est urgent !

